

Conseil Communautaire de Fougères Agglomération
Compte rendu du lundi 23 janvier 2017 – 20 h 30

Étaient présents :

Bernard MARBOEUF – *Président*

MANCEAU Patrick – PAUTREL Louis – PRODHOMME Pierre– BALLUAIS Michel – FEUVRIER Louis – LAGREE Jean – OGER Jean-Pierre – RAULT Jean-Claude – ERARD Joseph – LEBRET Alice – HARDY Jean-Pierre – DELAUNAY Bernard – *Vice-présidents*

BALLUAIS Daniel - BESSON Éric – BIARD Isabelle – BOIVENT Joseph – BOUCHER Marie-Claire – BOUDET Serge – BOUVET Roland – BRARD Jean-Claude – BUFFET Roger – CARRE Maria – CHEREL Laurence – COQUET Rolland– DEMAZEL Noël – DESHAYES Jean-Pierre– FERLAUX Patricia – FORET Alain – GALLE Christian – GARNIER Jean-François – GAUTIER Pierre – GAUTIER-LE-BAIL Évelyne – GÉRARD Yves – GUÉRIN Louis-Gérard – HARDY Christophe – JANVIER Maurice Louis– LEE Isabelle – LEGENDRE Laurent – LEMOIGNE Jacky – MASSON Jules – MAUPILLE Joël – NOËL Marie-Laure– PARLOT Cécile– PHILIPOT André – POMMEREUL Monique– PROTHIAU Marie– RAULT Patricia – TANCEREL Daniel – THOMAS Pierre – TUROCHE Bernard – TYLEK Thérèse – VEZIE François – VIEUXBLED Delphine – *Conseillers*

Était excusé :

Gilles PENNELLE

Secrétaire de séance :

Delphine VIEUXBLED est désigné(e) secrétaire de séance

M. le Président indique que la feuille bleue déposée sur table rectifie 3 erreurs matérielles dans des projets de délibération indiquant Fougères Communauté au lieu de Fougères Agglomération.

L'ordre du jour est le suivant :

2017.005 - Détermination du nombre de Vice-présidences

2017.006 - Élection aux Vice-présidences

2017.007 - Détermination du nombre des autres conseillers membres du Bureau

2017.008 - Élection des autres membres du Bureau

2017.009 - Indemnités de fonction du président et des Vice-présidents

2017.010 - Délégations de pouvoir du Conseil de la Communauté d'Agglomération au Président

2017.011 - Délégations de pouvoir du Conseil de la Communauté d'Agglomération au Bureau

2017.012 - Adoption du règlement intérieur

2017.005 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENCES

M. le Président présente le rapport suivant :

Considérant que le nombre de vice-présidences est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder quinze vice-présidents ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016, et l'arrêté complémentaire du 16 décembre 2016, portant création de Fougères Agglomération au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-10, L5211-41-3 ;

Monsieur le Président propose de fixer à 12 le nombre de Vice-présidences.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE FIXER à 12 le nombre de Vice-présidences.**

M. le Président indique que la proposition projetée résulte des différents contacts qu'il a eus avec les uns et les autres. Le vote s'effectue individuellement au-delà de la délégation qui est du seul ressort du Président.

FOUGÈRES			Conseil du 23 janvier 2017	
AGGLOMÉRATION			Elections aux Vice-présidences	
			Nombre : 12	
Gouvernance :				
1 ^{er} VP	Patrick MANCEAU		Mobilités et infrastructures	
2 ^{ème} VP	Louis PAUTREL		Equilibre territorial, contractualisation et environnement	
3 ^{ème} VP	Pierre PRODHOMME		Services aux familles et cohésion urbaine	
4 ^{ème} VP	Michel BALLUAIS		Attractivité économique et emploi	
5 ^{ème} VP	Louis FEUVRIER		Finances et formations supérieures	
6 ^{ème} VP	Jean-Louis LAGREE		Aménagement et commande publique	
7 ^{ème} VP	Jean-Pierre OGER		Habitat	
8 ^{ème} VP	Jean-Claude RAULT		Equipements et politique culturelle	
9 ^{ème} VP	Joseph ERARD		Dynamique rurale, urbanisme, et territoire numérique	
10 ^{ème} VP	Alice LEBRET		Tourisme et patrimoine	
11 ^{ème} VP	Jean-Pierre HARDY		Ressources humaines, dialogue social et administration générale	
12 ^{ème} VP	Bernard DELAUNAY		Equipements sportifs et de loisirs	

2017.006 – ÉLECTION AUX VICE-PRESIDENCES

M. le Président présente le rapport suivant :

Conformément aux articles L2122-7, L2122-7-1 et L2122-10 du code général des collectivités territoriales applicables en vertu de l'article L5211-2 du même code,

L'élection à chaque Vice-présidence de la communauté a lieu au scrutin uninominal à bulletin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés pour les 2 premiers tours, et à la majorité relative au 3^e et dernier tour. En cas d'égalité des suffrages à l'issue du 3^e tour, le candidat le plus âgé est élu.

Les bulletins blancs ou nuls ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

Mme Patricia FERLAUX et M. François VEZIE ont été désignés assesseurs.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

M. le Président enregistre la candidature de M. Patrick MANCEAU.

M. MANCEAU déclare toujours avoir eu un dialogue constructif avec le Président depuis mars 2014. Il souhaite poursuivre cela avec l'ensemble des autres Vice-Présidents. Il sollicite la délégation mobilité et infrastructure dans la continuité du travail entamé à Fougères Communauté, et de sa présidence exercée au sein du SIVU. Il souhaite apporter sa contribution dans le cadre d'une

confiance réciproque et dans le respect des orientations communautaires qu'ils seront amenés à prendre ensemble.

Résultat du scrutin :

Candidats	Nombre de voix	Nombre de conseillers présents	54
Patrick MANCEAU	48	Nombre de votants	54
André PHILIPOT	1	Nombre de bulletins blancs ou nuls	5
		Nombre de suffrages exprimés	49
		Majorité absolue	25

M. Patrick MANCEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} Vice-président.

ÉLECTION DU 2^e VICE-PRÉSIDENT

M. le Président enregistre la candidature de M. Louis PAUTREL.

M. PAUTREL, Maire de Le Ferré et Président de l'ex Louvigné Communauté de 2008 à 2016 indique être candidat à la 2^e vice-présidence. Il souhaite travailler en toute confiance avec le Président, les Vice-présidents et les membres du Conseil d'Agglomération, autour d'un projet de territoire composé de 33 communes et de ses 55 000 habitants.

Résultat du scrutin :

Candidats	Nombre de voix	Nombre de conseillers présents	54
Louis PAUTREL	37	Nombre de votants	54
André PHILIPOT	2	Nombre de bulletins blancs ou nuls	12
Pierre PRODHOMME	2	Nombre de suffrages exprimés	42
Marie-Claire BOUCHER	1	Majorité absolue	22

M. Louis PAUTREL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^e Vice-président.

ÉLECTION DU 3^e VICE-PRÉSIDENT

M. le Président enregistre la candidature de M. Pierre PRODHOMME.

M. PRODHOMME, Maire de Saint Jean sur Couesnon et Président de l'ex Com'11 durant 16 années indique qu'il fait partie de ceux, avec ses collègues maires, qui dès la première heure, ont fait le choix d'intégrer Fougères Communauté en toute confiance avec Louvigné Communauté pour former Fougères agglomération. C'est avec leur assentiment qu'il sollicite cette vice-présidence et souhaite, au sein des délégations qui lui seront accordées, que chacun puisse s'exprimer, apporter son expérience et sa contribution dans l'intérêt général. Il ajoute que tous les gros dossiers qu'ils ont portés ont toujours été pris à l'unanimité, sauf en ce qui concerne la réforme territoriale où il n'a pas su convaincre les 4 communes ayant fait le choix d'intégrer Liffré. Une page écrite se tourne vers une autre à écrire.

Résultat du scrutin :

Candidats	Nombre de voix	Nombre de conseillers présents	54
Pierre PRODHOMME	41	Nombre de votants	54
André PHILIPOT	1	Nombre de bulletins blancs ou nuls	11
Serge BOUDET	1	Nombre de suffrages exprimés	43
		Majorité absolue	22

M. Pierre PRODHOMME ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3^e Vice-président.

ÉLECTION DU 4^e VICE-PRÉSIDENT

M. le Président enregistre la candidature de M. Michel BALLUAIS.

M. Michel BALLUAIS, Maire de Luitré depuis 1995 et ex-vice-président au développement économique depuis 2014, présente sa candidature avec loyauté et confiance pour animer la

commission développement économique autour de 3 axes : l'investissement public privé moteur de la richesse ; la dynamique territoriale et la mutation numérique, au service du développement de notre territoire et des concitoyens.

M. MAUPILLÉ attire l'attention sur les homonymies possibles et donc la nécessité de bien indiquer les prénoms comme cela sera le cas également pour Jean-Claude RAULT et Jean-Pierre HARDY.

Résultat du scrutin :

Candidats	Nombre de voix	Nombre de conseillers présents	54
Michel BALLUAIS	46	Nombre de votants	54
André PHILIPOT	2	Nombre de bulletins blancs ou nuls	5
Monique POMMEREUL	1	Nombre de suffrages exprimés	49
		Majorité absolue	25

M. Michel BALLUAIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^e Vice-président.

ÉLECTION DU 5^e VICE-PRÉSIDENT

M. le Président enregistre la candidature de M. Louis FEUVRIER.

Résultat du scrutin :

Candidats	Nombre de voix	Nombre de conseillers présents	54
Louis FEUVRIER	47	Nombre de votants	54
André PHILIPOT	3	Nombre de bulletins blancs ou nuls	4
		Nombre de suffrages exprimés	50
		Majorité absolue	26

M. Louis FEUVRIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 5^e Vice-président.

ÉLECTION DU 6^e VICE-PRÉSIDENT

M. le Président enregistre la candidature de M. Jean-Louis LAGREE.

M. LAGREE, Maire de Beaucé et ex-vice-président de la commission travaux et marchés publics depuis 2014, souhaite poursuivre ce travail en toute confiance et transparence sur l'ensemble du nouveau territoire.

Résultat du scrutin :

Candidats	Nombre de voix	Nombre de conseillers présents	54
Jean-Louis LAGREE	45	Nombre de votants	54
André PHILIPOT	2	Nombre de bulletins blancs ou nuls	7
		Nombre de suffrages exprimés	47
		Majorité absolue	24

M. Jean-Louis LAGREE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 6^e Vice-président.

ÉLECTION DU 7^e VICE-PRÉSIDENT

M. le Président enregistre la candidature de M. Jean-Pierre OGER.

M. OGER, Maire de Louvigné du Désert, vice-président aux finances au sein de l'ex-Louvigné Communauté, sollicite la vice-présidence à l'habitat pour laquelle il possède de l'expérience notamment au sein de l'AMI et du projet de revitalisation des centres bourg.

Résultat du scrutin :

Candidats	Nombre de voix	Nombre de conseillers présents	54
Jean-Pierre OGER	46	Nombre de votants	54
André PHILIPOT	1	Nombre de bulletins blancs ou nuls	6
Marie-Claire BOUCHER	1	Nombre de suffrages exprimés	48
		Majorité absolue	25

M. Jean-Pierre OGER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 7^e Vice-président.

ÉLECTION DU 8^e VICE-PRÉSIDENT

M. le Président enregistre la candidature de M. Jean-Claude RAULT et de Mme Isabelle BIARD.

Mme BIARD, conseillère municipale à Fougères depuis 16 ans, élue à l'ex Fougères Communauté depuis 10 ans est également conseillère départementale depuis 2 ans. Elle ajoute s'être toujours focalisée, dans l'exercice de ses mandats, sur les questions locales, celles qui intéressent nos territoires et ses habitants et laissant les questions nationales au niveau national. Elle ajoute que depuis 3 ans, au sein du Bureau de l'ex Fougères Communauté, elle eut à cœur d'apporter sa contribution, d'échanger sur le fond des dossiers ou projets, avoir pris plaisir à côtoyer, échanger avec les uns ou les autres, sans autre considération que la recherche de la meilleure solution pour le territoire. Le changement de cadre, les territoires qui s'assemblent, les nouvelles compétences est un travail de construction conséquent à mener ensemble ces prochaines années et sera déterminant pour la réussite de ce projet commun.

Elle ajoute toujours avoir cru en l'agglomération même si elle l'imaginait élargie aux Pays de Fougères.

Elle espère que nous réussissions tous ensemble avec un souci majeur du traitement équitable de tous les territoires urbains et ruraux.

Elle indique ne pas avoir candidaté aux premières vice-présidences ni à l'exercice de fonctions à caractères politique au sein de la communauté. Elle souhaite néanmoins participer à la réussite commune de ce projet en se portant candidate à la 8^e vice-présidence, en charge des équipements et politiques culturelles. Outre ces compétences en la matière, elle pense que son action remporterait l'approbation du plus grand nombre, notamment dans le développement d'une plus grande cohérence territoriale dans l'animation et la programmation culturelles des équipements et de l'enseignement de la musique, dont les règles de fonctionnements doivent être harmonieuses, préservant ainsi le rôle et l'action de chacun et que les communes issues de l'ex Com' 11 puisse avoir accès aux mêmes services qu'auparavant. Elle ajoute que le schéma départemental de lecture publique adoptée en 2016 par le département d'Ille-et-Vilaine et applicable à partir de 2017 devra être déployé, en veillant à ce que chaque médiathèque ou bibliothèque bénéficie des nouveaux moyens alloués par le département pour que les concitoyens aient accès à la lecture et l'usage des multimédias sur l'ensemble de l'agglomération. Ces projets, elle souhaite les mener dans l'échange et la concertation pour le bien du territoire et des citoyens.

Elle conclut en évoquant 3 raisons de voter pour elle : apporter un peu plus de parité dans la gouvernance de l'agglomération, sa connaissance du territoire et notamment sa double appartenance au monde rural et urbain, qui la conduira à veiller au traitement équitable des territoires et enfin, pour son engagement. Si elle en a la possibilité, elle assumera avec énergie, disponibilité et loyauté cette vice-présidence.

M. MANCEAU prend la parole au nom des élus de la majorité municipale de la ville de Fougères pour rappeler que le nombre de vice-présidences, les délégations et les membres proposées sont issus d'un consensus et souhaite que cela soit réaffirmé par le Président. Il rappelle que Mme BIARD est membre de l'opposition municipale et qu'aucun maire n'accepterait d'avoir dans sa gouvernance un membre de son opposition. Afin de travailler dans la confiance et l'apaisement au sein de l'agglomération, il attend que cette règle soit respectée, réaffirmée et que l'assemblée vote largement pour M. RAULT.

M. le Président indique que cette proposition fait consensus et fait suite au travail effectué en Comité de liaison. Il invite donc l'assemblée à voter pour la proposition de gouvernance affichée.

Résultat du scrutin :

Candidats	Nombre de voix	Nombre de conseillers présents	54
Jean-Claude RAULT	28	Nombre de votants	54
Isabelle BIARD	24	Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
André PHILIPOT	2	Nombre de suffrages exprimés	54
		Majorité absolue	28

M. Jean-Claude RAULT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 8^e Vice-président.

ÉLECTION DU 9^e VICE-PRÉSIDENT

M. le Président enregistre la candidature de M. Joseph ERARD.

M. ERARD, Maire de Saint Georges de Chesne depuis 1995, vice-président de l'ex Com'11 depuis 2001, il se porte candidat suite à la demande de ses collègues de l'ex-communauté.

Résultat du scrutin :

Candidats	Nombre de voix	Nombre de conseillers présents	54
Joseph ERARD	38	Nombre de votants	54
Marie-Claire BOUCHER	4	Nombre de bulletins blancs ou nuls	10
François VEZIE	1	Nombre de suffrages exprimés	44
André PHILIPOT	1	Majorité absolue	23

M. Joseph ERARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 9^e Vice-président.

ÉLECTION DU 10^e VICE-PRÉSIDENT

M. le Président enregistre la candidature de Mme Alice LEBRET.

Mme LEBRET, conseillère municipale à la ville de Fougères, en charge de l'Habitat, du tourisme et des gens du voyage depuis 2014, espère pouvoir continuer à travailler sur les projets déjà engagés dans le tourisme.

Résultat du scrutin :

Candidats	Nombre de voix	Nombre de conseillers présents	54
Alice LEBRET	42	Nombre de votants	54
Marie-Claire BOUCHER	3	Nombre de bulletins blancs ou nuls	6
Isabelle BIARD	2	Nombre de suffrages exprimés	48
Maria CARRE	1	Majorité absolue	25

Mme Alice LEBRET ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 10^e Vice-présidente.

ÉLECTION DU 11^e VICE-PRÉSIDENT

M. le Président enregistre la candidature de M. Jean-Pierre HARDY.

M. HARDY, Maire de Saint Sauveur des Landes, indique avoir accepté la proposition du Président de l'agglomération pour poursuivre les missions assumées depuis 2014 au sein de la délégation des ressources humaines. Il souhaite appliquer les mêmes pratiques d'écoute, de respect, de dialogue et de recherche de consensus pour entretenir les meilleures relations possibles, particulièrement avec les représentants du personnel tant dans les dossiers courants que dans les instances liées à la gouvernance et aux évolutions des ressources humaines afin de faire avancer notre territoire.

Résultat du scrutin :

Candidats	Nombre de voix	Nombre de conseillers présents	54
Jean-Pierre HARDY	39	Nombre de votants	54
Marie-Claire BOUCHER	4	Nombre de bulletins blancs ou nuls	5
Monique POMMEREUL	3	Nombre de suffrages exprimés	49
André PHILIPOT	2	Majorité absolue	25
Isabelle BIARD	1		

M. Jean-Pierre HARDY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 11^e Vice-président.

ÉLECTION DU 12^e VICE-PRÉSIDENT

M. le Président enregistre la candidature de M. Bernard DELAUNAY.

M. DELAUNAY, Maire de Javené depuis 2008 et ancien vice-président depuis 2014, indique avoir toujours été favorable à l'ouverture de notre communauté, notamment aux 5 communautés. Depuis 2 ans il en charge des dossiers dans le domaine de l'agriculture et des loisirs notamment Chénedet.

Résultat du scrutin :

Candidats	Nombre de voix	Nombre de conseillers présents	54
Bernard DELAUNAY	38	Nombre de votants	54
Marie-Claire BOUCHER	4	Nombre de bulletins blancs ou nuls	7
André PHILIPOT	2	Nombre de suffrages exprimés	47
Thérèse TYLEK	1	Majorité absolue	24
Monique POMMEREUL	1		
Daniel TANCEREL	1		

M. Bernard DELAUNAY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 12^e Vice-président.

2017.007 – DETERMINATION DU NOMBRE DES AUTRES CONSEILLERS MEMBRES DU BUREAU

M. le Président présente le rapport suivant :

Considérant que le Bureau est composé du Président, des Vice-présidents et d'autres conseillers communautaires ;

Considérant que dans l'intérêt de tous nos concitoyens le Bureau de la Communauté d'Agglomération doit représenter l'ensemble des communes par l'intermédiaire des maires, en intégrant le poids de la Ville centre ;

Vu la délibération de ce jour fixant à douze le nombre de Vice-présidents ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016, et l'arrêté complémentaire du 16 décembre 2016, portant création de Fougères Agglomération au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-10, L5211-41-3 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE FIXER le nombre des autres membres du Bureau à 28, dont les 23 maires (ou leur représentant),**
- **DE PRÉCISER que le Bureau sera donc composé de 41 membres, dont le Président et les Vice-présidents**

2017.008 – ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

M. le Président présente le rapport suivant :

Vu les articles L2122-7, L2122-7-1 et L2122-10 du code général des collectivités territoriales applicables en vertu de l'article L5211-2 du même code,

Vu la délibération de ce jour fixant à 41 le nombre de membres du Bureau dont le Président, les 12 Vice-présidents et 28 autres membres, dont les 23 maires (ou leur représentant),

Entendu le présent exposé,

Les 23 maires sont élus, à l'unanimité membres du Bureau :

Daniel BALLUAIS,
 Roland BOUVET,
 Joël MAUPILLE,
 Monique POMMEREUL,
 Joseph BOIVENT,
 Alain FORET,
 Christian GALLE,
 Jean-Pierre DESHAYES,
 André PHILIPOT,
 Louis-Gérard GUÉRIN,
 Jean-Claude BRARD,
 Thérèse TYLEK,

Roger BUFFET,
 Laurent LEGENDRE,
 Maurice JANVIER,
 Noël DEMAZEL,
 Pierre GAUTIER,
 Yves GÉRARD
 Marie-Claire BOUCHER,
 Jules MASSON,
 Pierre THOMAS,
 Bernard TUROCHE,
 Laurence CHEREL

M. le Président enregistre les candidatures de Mme Patricia FERLAUX, M. Éric BESSON, Mme Évelyne GAUTIER-LE-BAIL, M. Jean-François GARNIER et Mme Isabelle BIARD.

Résultat du scrutin :

Candidats	Nombre de voix	Nombre de conseillers présents	54
Patricia FERLAUX	48	Nombre de votants	54
Éric BESSON	47	Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Évelyne GAUTIER-LE-BAIL	46	Nombre de suffrages exprimés	53
Jean-François GARNIER	45	Majorité absolue	27
Isabelle BIARD	38		
Rolland COQUET	1		
Patricia RAULT	1		
Delphine VIEUXBLED	1		

Mme Patricia FERLAUX, M. Éric BESSON, Mme Évelyne GAUTIER-LE-BAIL, M. Jean-François GARNIER et Mme Isabelle BIARD ayant obtenu la majorité absolue sont élus membre du Bureau.

2017.009 – INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

M. le Président présente le rapport suivant :

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que les indemnités maximales versées au Président et aux Vice-présidents sont basées sur un pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, indice 1015 en vigueur, soit au 1^{er} juillet 2016 : 3 824,28 € mensuels (45 891,36 € annuels).

valeur 1/07/2016	indemnités de fonction maximales brutes en Communauté d'Agglomération					
	Président			Vice-président		
	taux/ indice	annuel	mensuel	taux/ indice	annuel	mensuel
20 000 - 49 999	90%	41302,22	3441,85	33%	15144,15	1262,01
50 000 - 99 999	110%	50480,49	4206,71	44%	20192,19	1682,68
100 000 - 199 999	145%	66542,46	5545,20	66%	30288,29	2524,02
plus de 200 000	145%	66542,46	5545,20	72,50%	33271,23	2772,60

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale est plafonnée à 22 716 € mensuels ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-12, L5216-4 et R5216-1 applicables aux communautés d'agglomération ;

Vu le décret 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration du point d'indice au 1^{er} juillet 2016 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VERSER des indemnités de fonction au Président à compter du 17 janvier 2017 au taux de 65,5 % de l'indice terminal de la fonction publique – 1015 soit 2 504,90 € bruts mensuels ;**
- **DE VERSER des indemnités de fonction aux Vice-présidents à compter du 1^{er} février 2017 au taux de 26,5 % de l'indice terminal de la fonction publique - 1015 soit 1 013,43 € bruts mensuels ;**
- **DE PRÉCISER que les indemnités de fonction sont indexées à la valeur du point d'indice.**

2017.010 – DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU PRESIDENT

M. le Président présente le rapport suivant :

Considérant que le Président, les Vice-présidents, ou le bureau dans son ensemble, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant **à l'exception** :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant qu'au regard de l'article L5211-9 du CGCT, le Président est l'organe exécutif de la communauté d'agglomération qui prépare et exécute les délibérations du conseil communautaire. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la communauté. Il est seul chargé de l'administration, chef des services que la communauté d'agglomération crée, il la représente en justice ;

Considérant toutefois, qu'en dehors de ses pouvoirs propres, il peut recevoir délégation permanente de compétence de la part du Conseil Communautaire en vertu de l'article L5211-10 alinéa 6 du CGCT, et ce afin de faciliter en pratique la gestion des affaires de la Communauté d'Agglomération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant statuts de Fougères Agglomération, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2017-002, en date du 16 janvier 2017, portant élection du Président de la Communauté ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ACCORDER une délégation permanente au Président pour :**
 - Passer les contrats d'assurance et signer tout constat attestant ou réfutant la responsabilité de la Communauté d'Agglomération ;
 - Créer des régies comptables de recettes et d'avances nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de contrats et de marchés de travaux, de fournitures et de services pour un montant maximum de 25 000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget.
 - Recruter des agents contractuels (catégorie A/B/C) aux fins de remplacement des

- fonctionnaires ou des agents contractuels indisponibles (temps partiel, congé annuel, maladie, maternité, congé parental, présence parentale, de solidarité familiale, service civil, participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire...);
- Recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les services.
 - Ester en justice devant toutes juridictions au nom de la Communauté d'Agglomération pour toutes les affaires la concernant ;
 - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- **DE PRÉVOIR** que le Président peut déléguer, par arrêtés nominatifs, sous sa surveillance et sa responsabilité, ces mêmes pouvoirs aux Vice-présidents, et déléguer sa signature aux agents publics habilités.
 - **DE PRÉCISER** que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

2017.011 – DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU BUREAU

M. le Président présente le rapport suivant :

Considérant que le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation, ou le Bureau dans son ensemble, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ACCORDER une délégation permanente au Bureau communautaire pour :**
 - Procéder, dans la limite de 1 million d'euros par opération à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - Contracter des lignes de trésorerie dans la limite de 1 million d'euros par an auprès des établissements bancaires ;
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de contrats et de marchés (de travaux, de fournitures et de services) dans les conditions réglementaires pour un montant ne dépassant pas 90 000 € H.T. pour les travaux, fournitures ou services, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
 - Décider de la conclusion et de la révision de conventions ou de contrats de location biens meubles ou immeubles pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 € ;
 - Décider de la révision des tarifs de tous les services communautaires ;
 - Fixer, dans les limites de l'estimation des services de l'État, le montant des offres de Fougères Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
 - Dans le cadre des dispositifs prévus dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : procéder à l'attribution des aides communautaires aux particuliers ; approuver les conventions à intervenir avec les organismes bancaires ; procéder au versement des bonifications à l'organisme bancaire auprès duquel le prêt aux particuliers a été contracté, dans les termes des conventions au titre du Fonds de Solidarité Habitat.
 - Exercer les droits de préemption dont la Communauté est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme. Le Président rend compte à la plus proche réunion utile de l'organe délibérant de l'exercice de cette compétence.

2017.012 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. le Président présente le rapport suivant :

Conformément aux articles L2121-8 et L5211-1 du CGCT, la Communauté d'Agglomération doit adopter son règlement intérieur du Conseil dans les 6 mois suivant son installation.

Considérant que le projet de règlement intérieur a été élaboré en Comité de liaison,

Considérant que le projet de règlement intérieur a été présenté et amendé lors de la réunion des maires le 19 décembre 2016,

Considérant que le Conseil communautaire de Fougères Agglomération a été installé le 16 janvier 2017,

M. FEUVRIER remarque qu'à l'article 5, concernant la question orale qui est une procédure particulière, le second paragraphe est en contradiction avec le premier. Il propose d'indiquer que « le Président ou le vice-président délégué compétent répond à cette question orale en fin de séance ».

M. le Président propose que soit modifié l'article ainsi : « Le président ou le vice-président délégué compétent répond à la question orale en fin de séance. L'examen des questions posées peut également être porté à la séance suivante ».

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER le Règlement Intérieur du Conseil de Fougères Agglomération annexé à la présente délibération.**

Questions diverses :

1 / M. le Président annonce que les commissions seront instituées lors du prochain Conseil. Elles seront présidées par un vice-président ayant délégation et composées des conseillers d'agglomérations titulaires et suppléants et de 2 conseillers municipaux désignés par les communes, hors villes de Fougères et Louvigné du Désert. 4 conseillers par communes pourront ainsi participer aux travaux de Fougères Agglomération soient 146 élus au total, vice-présidents compris.

Il propose que chaque élu se limite à 2-3 commissions. Un formulaire d'inscription avec priorisation des choix sera adressé à chacun à cet effet.

M. PAUTREL pense qu'il ne faut pas plafonner le nombre de personnes par commission dans un premier temps et arbitrer ensuite en fonction des inscriptions.

M. PHILIPOT souhaite que les réunions de commissions n'aient pas lieu au même moment pour pouvoir suivre les dossiers plus facilement.

M. le Président affiche la liste des commissions communautaires.

Commission	Objet
Mobilités et infrastructures Patrick MANCEAU	Transports publics, transports scolaires, modes alternatifs, mobilités douces, taxi à la demande, transports à la demande, infrastructures de transports, covoiturage, bornes électriques.
Equilibre territorial, contractualisation et environnement Louis PAUTREL	Maison de santé, contrat départemental de territoire, contrat de Pays, contrat de ruralité, financements européens, et toute autre contractualisation publique assainissement, eau, Gemapi, Plan Climat Air Energie Territorial, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, gestion de zones humides, travaux rivières, éducation à l'environnement, politique bocagère.
Services aux familles et cohésion urbaine Pierre PRODHOMME	Petite enfance (micro-crèche et Ripame), enfance et jeunesse (ALSH, PIJ), suivi TAP, politique de la ville, conventionnements CAF, centre social de Louvigné du Désert et organismes sociaux, Conseil de développement, politique d'accueil des gens du voyage.
Attractivité économique et emploi Michel BALLUAIS	Toutes actions de développement économique, politique d'aide à l'emploi, insertion, relations mission locale, pôle emploi, SEM, CCI.

Finances et formations supérieures Louis FEUVRIER	Finances, fiscalité, prospective, pacte territorial d'Agglomération, politique d'aide à la formation et formations supérieures.
Aménagement et commande publique Jean-Louis LAGREE	Politique d'achat, travaux voirie et bâtiments, constructions, rénovations, entretien, fourrière animale, accessibilité de l'espace public.
Habitat Jean-Pierre OGER	Politique de l'habitat, gestion des logements sociaux, PLH, OPAH, relations avec les bailleurs sociaux, fonds d'aides à l'habitat, Renobatys, plan partenarial de gestion de la demande, fonds d'aide à l'habitat.
Equipements et politique culturelle Jean-Claude RAULT	Politique culturelle attachée aux équipements communautaires - réseau de lecture publique, écoles de musique, spectacle vivant, arts plastiques, espace Aumaillerie, partenariats divers, location ou mise à disposition des salles
Urbanisme et territoire numérique Joseph ERARD	Suivi SCOT et ADS, EPF Bretagne, réflexion d'harmonisation des PLU, dossier Très Haut Débit, couverture internet et téléphonie mobile du territoire, évolution et déploiement du système d'information géographique dans les communes, mutualisations informatiques.
Tourisme et patrimoine Alice LEBRET	Unification des outils de politique touristique. Promotion et marketing territorial. Protection et valorisation culturelle et touristique du patrimoine
Ressources humaines, dialogue social et administration générale Jean-Pierre HARDY	Politique de mutualisation Agglo/Communes. Présidence du Comité technique. Commission ressources humaines. Politique indemnitaire, d'avancement, et d'action sociale en faveur des personnels. Gestion prévisionnelle des emplois et des carrières. Elaboration, mise en œuvre et suivi du dialogue social, protocole d'organisation du temps de travail, schéma de mutualisation.
Dynamique rurale, équipements sportifs et de loisirs Bernard DELAUNAY	Politique agricole, foncier rural, SAFER, chambre d'agriculture. Gestion de l'Aquatis, base de loisirs de Chênedet, création et gestion des voies vertes et circuits de randonnées, équipements sportifs communautaires, relations aux associations sportives.

Mme NOËL demande quelle commission traite du centre social de Louvigné

M. le Président répond que la politique sociale dépend de la commission services aux familles et cohésion urbaine. Il ajoute que le centre social n'est pas en gestion directe, mais fait l'objet d'un subventionnement.

2 / **M. le Président** indique que depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 30 juin 2017, le Syndicat Mixte du Scot doit être recomposé. L'arrêté du Préfet précise que le SCOT recomposé doit être composé de Fougères Agglomération, de Couesnon Marche de Bretagne et de Liffré Cormier en représentation des communes de Gosné, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint-Aubin du Cormier. Il ajoute que l'arrêté préfectoral du 6 janvier ne modifie que la composition territoriale du syndicat tandis que les autres dispositions statutaires et notamment la composition de ce comité demeurent applicables. Le SCOT sera composé de 68 délégués titulaires et 68 délégués suppléants pour Fougères Agglomération, 37 délégués titulaires et suppléants pour Couesnon Marche de la Bretagne élève déléguer titulaires et suppléants Liffré Cormier.

Il explique que l'installation du Comité Syndical, à la demande de l'État doit s'opérer le 17 février au plus tard, impliquant un calendrier très contraint pour désigner et notifier nos délégués au SCOT. Afin que ceux-ci soient désignés avant le 10 février par délibération du Conseil communautaire, il propose à chaque commune de désigner 2 délégués titulaires et 2 suppléants et 4 de chaque pour la ville de Fougères. Il ajoute qu'il serait préférable qu'un délégué titulaire et suppléant soit membre du Conseil.

Il demande que les noms soient transmis au plus tard le 6 février à 12h pour que Fougères Agglomération délibère le 6 février à 19h30 en Conseil.

Il précise qu'en droit les communes n'ont pas l'obligation de délibérer puisque la seule délibération obligatoire est celle du Conseil communautaire.

3 / **M. le Président** indique qu'il souhaite réunir les secrétaires de mairie du territoire le jeudi 2 février et souhaite que les Maires les autorisent à y assister. Une invitation partira en direction des Maires cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président remercie l'assemblée et clôt la séance